

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 6 décembre 2023

DEL_20231206_03

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

20

26

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Commission
Intercommunale des
Impôts Directs
(CIID) – Nomination
des délégués**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
07 décembre 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le

29 novembre 2023

Absent(e)s : Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), à compter du 1^{er} janvier 2012, dans les EPCI ayant adopté le régime fiscal de la TPU ;

Par délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2011, la CARENE a voté la création d'une CIID conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts.

La CIID va participer en 2014 à la réflexion relative à la réforme des locaux professionnels et commerciaux qui sera mise en œuvre à compter de 2016. Elle sera également informée des modifications des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Ces travaux ont des incidences aussi bien pour les produits de Cotisation Foncière des Entreprises que pour les produits de foncier bâti des communes.

La durée du mandat des commissaires étant la même que celle de l'organe délibérant de la collectivité et la liste établie par la CARENE étant issue des propositions des communes membres, il est nécessaire de proposer 3 commissaires en indiquant un titulaire et deux suppléants.

Pour procéder au choix des commissaires, il est nécessaire de respecter la condition prévue au 2^{ème} alinéa du paragraphe 2 de l'article 1650, à savoir que « les contribuables proposés pour siéger à la commission doivent être équitablement répartis entre les différentes taxes (taxe d'habitation, taxe foncière et taxes foncières des entreprises)

Il sera proposé au Conseil Municipal de donner délégation à M. le Maire, en application de l'article L 2122-22 du CGCT, à l'effet de désigner les trois commissaires de Trignac à la C.I.I.D.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_03-DE

S²LO

Considérant la délibération du 10 juillet 2020 nommant Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT et M. Stanislas FONLUP,

Considérant les démissions de Madame Véronique JULIOT et Monsieur Stanislas FONLUPT et la nécessité de procéder à leur remplacement,

Il est proposé de nommer Monsieur Gilles BRIAND et Monsieur Jean-Louis LELIEVRE en lieu et place des démissionnaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du conseil municipal au maire en date du 10 juillet 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

Article 1 : de désigner

- Mme Dominique MAHE-VINCE
- M. Gilles BRIAND
- M. Jean-Louis LELIEVRE

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_03-DE